



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – MAROC

LISTE DES DOCUMENTS

COURT SEJOUR - INVITATION

Vous souhaitez vous rendre en Italie suite à une invitation officielle et votre séjour ne dépassera pas 90 jours.

Avertissement : Le Consulat se réserve le droit de demander de la documentation supplémentaire, s'il le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Copie + original en vision.
- Dans l'ordre de la liste.
- Tous les documents en Arabe doivent être traduits en Italien ou en Français.
- Tous les documents doivent être présenté avec leurs copies.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX POUR TOUS LES CANDIDATS

Formulaire de demande de visa, original

Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3^{ème} page). ([Télécharger](#))

Une photo d'identité

Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et aux normes doit être collée sur le formulaire de demande Plus d'information.

Passeport, original

Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 3 mois après la date d'expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.

Passeport, photocopie

Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d'identité incluant une photocopie des pages contenant les prorogations de validité, les remarques éventuelles et les pages comportant les visas Schengen obtenus.

Réservation du billet aller-retour ou billet ou preuve de la disponibilité de moyens de transport personnels.



- Lettre d'invitation de la part d'un organisme Italien dûment signée par le signataire de l'organisme et La copie de la pièce d'identité du signataire de l'organisme**

La lettre d'invitation de l'organisme invitant en Italie devra mentionner :

- *Le nom et prénom de l'invité*
- *La durée prévue du séjour*
- *La finalité du séjour*
- *L'adresse pendant le séjour en Italie*
- *Le programme du séjour en Italie*
- *L'éventuelle prise en charge des frais de voyage et de séjour.*

- Note verbale ou ordre de mission délivré par la ou les autorités concernées du pays d'origine attestant :**

L'identité du demandeur (c'est-à-dire la personne qui effectue le voyage officiel), l'intitulé officiel de sa fonction, l'objet du voyage, la durée du séjour envisagé, le lieu de séjour du demandeur.

- Assurance de voyage, original et copie**

L'assurance voyage doit :

- *Être valable pour l'espace Schengen si vous demandez un visa de court séjour*
- *Couvrir les frais médicaux et coûts de rapatriement à hauteur de 30,000 Euro minimum*
- *Couvrir toute la durée de votre séjour. (Voir notre section FAQ pour plus d'information)*
- *Carte de résidence au Maroc (ou preuve de la demande de carte) ;*

- Preuve de résidence (pièces justificatives supplémentaires pour les ressortissants étrangers résidant au Maroc)**

Carte de résidence au Maroc (ou preuve de la demande de carte) ;

Les documents à fournir par les Salariées :

- Attestation d'emploi ;**
- Attestation de déclaration de salaires à la CNSS ;**
- Trois derniers bulletins de salaire (originaux) ;**
- Relevés bancaires (originaux) pour les trois derniers mois ; et/ou**
- Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas**

(Par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière) ;

- Pour les salariés étrangers, contrat de travail portant le cachet du ministère du travail. (Non applicable aux ressortissants de la Tunisie, de l'Algérie ou du Sénégal)**



Les documents à fournir par les commerçant et hommes/Femmes d'affaires :

- Bulletin n° 7 (« registre du commerce ») délivré par le tribunal de commerce ou de première instance ;
- Statuts de la société marocaine (document original) ;
- Déclaration d'impôt sur le revenu (IGR) de la société marocaine pour l'année en cours (original) ;
- Déclaration d'affiliation à la CNSS.
- Relevé du dernier paiement en date des autres impôts payés par la société marocaine (original) ;
- Relevés bancaires de la société marocaine pour les trois derniers mois (originaux) ;
- Relevés bancaires relatifs au compte personnel du demandeur pour les trois derniers mois (originaux) ;
- Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière).

Les documents à fournir par les Fonctionnaires :

- Attestation de fonction ;
- Copie recto verso de la carte de la CNOPS ;
- Trois derniers bulletins de paie (originaux) ;
- Relevés bancaires (originaux) pour les trois derniers mois ; et/ou
- Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière).

Les documents à fournir par les personnes exerçant une profession/activité spécifique :

- Membres de la Cour royale, du gouvernement, du Parlement, du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, de la Cour constitutionnelle, de la Cour des comptes, du Conseil économique, social et environnemental ou du Conseil national des droits de l'homme : note verbale, attestation de fonction ou autre document officiel ;
- Hauts fonctionnaires de l'État marocain : attestation de fonction délivrée par l'organisme compétent ;
- Recteur d'université ou doyen : attestation de fonction délivrée par l'université concernée ;
- Personnel d'une délégation de l'Union européenne, d'une ambassade, d'un consulat ou d'un organisme officiel d'un État membre : attestation de fonction délivrée par l'employeur ;



- Conjoint et enfant mineur ou à charge des personnes susmentionnées : preuve du lien de parenté
- Bénéficiaire d'une bourse dans le cadre du programme européen Erasmus+ ou d'autres programmes de mobilité de l'UE (Horizon 2020, etc.) : lettre d'acceptation de l'établissement d'accueil dans l'État membre de destination.

Les documents à fournir par les Professions réglementées par un ordre professionnel (médecins, chirurgiens, dentistes, pharmaciens, avocats, architectes) :

- Carte professionnelle du demandeur ou attestation délivrée par l'ordre professionnel, selon le cas ; et/ou
- Attestation d'inscription à la taxe professionnelle ;
- Relevés bancaires (originaux) relatifs au compte personnel du demandeur pour les trois derniers mois ;
- Autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas (par exemple, propriété d'une société, propriété de biens immobiliers, propriété de terrains agricoles ou propriété foncière).